

ABONNEMENT

Saumur
 Un an 25 fr.
 Six mois 13
 Trois mois 7

Poste
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8

On s'abonne

A SAUMUR
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste
 et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne 20
 Réclames, — 30
 Faits divers — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
 L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 24 NOVEMBRE

A LA CHAMBRE

La Chambre a procédé au second tour de scrutin pour l'élection de la Commission d'enquête.

Avant la séance, les députés de la Droite se sont réunis pour examiner la situation faite à la représentation de la minorité conservatrice.

Ils ont reconnu qu'en présence du retentissement produit dans le pays par l'interpellation sur l'affaire de Panama, ils ne pouvaient se désintéresser de la constitution d'une Commission d'enquête.

La leçon donnée, mardi, par les trois commissaires de la Droite, au parti républicain qui n'avait point tenu ses engagements, a porté ses fruits. Nos amis politiques ont donc résolu de ne point refuser à priori de faire partie de la Commission. Ils attendront les résultats du second tour de scrutin pour prendre une détermination.

Après la proclamation du scrutin, dans lequel les représentants de la Droite sont venus en tête, bien que nos amis eussent refusé de prendre part au vote, un député de la Seine-Inférieure, M. Breton, a demandé à la Chambre de voter l'impression et l'affichage du discours prononcé par M. Loubet, dans la séance du 17 novembre.

Cette résolution tardive n'a été justifiée par aucun argument.

En retour, M. de Bernis a fait observer que si les républicains voulaient engager une lutte de propagande avec les amis de M. de Mun qui avaient affiché son discours, ils devaient combattre à armes égales.

Le discours du député catholique a été imprimé aux frais de ses amis ; que les amis de M. Loubet ouvrent également leurs bourses.

Il est inadmissible que la majorité républicaine fasse payer aux contribuables les frais de cette lutte à coups de papier, puisque un grand nombre d'entr'eux sont loin de partager les idées exposées par M. Loubet.

Le judicieux argument de l'honorable député du Gard a produit son effet, car malgré un vote par scrutin, il s'est trouvé à peine vingt voix de majorité pour adopter la proposition de M. Breton.

Coût pour les contribuables : trois cent mille francs !

DANS LES COULOIRS

Ces temps derniers on chuchotait dans les couloirs que l'ancien ministre Constans n'était pas étranger à tout ce qui se passait.

Cette impression prend aujourd'hui une consistance particulière.

Il est un fait incontestable, c'est que M. Gailhard, l'ancien directeur de l'Opéra, a des relations fort suivies et fort amicales avec M. Constans.

Ces relations ne sont pas plus douteuses que celles de M. Gailhard avec le baron de Reinach, mort à la veille de la discussion sur le Panama.

M. Gailhard avait non seulement connu le baron au foyer de la danse, mais de plus, il collaborait avec lui pour écrire un ballet. M. Gailhard était du reste bien loin de renier ces relations et c'est en somme lui que M. de Reinach a vu le dernier avant de rentrer chez lui.

On avouera qu'il est assez surprenant que, précisément dans les circonstances que nous traversons, M. Gailhard se soit montré l'hôte fort assidu du salon de la Paix.

On rapproche ces diverses circonstances de cette révélation que M. de Reinach avait confié à un ministre — aujourd'hui déchu — son carnet de chèques, afin de lui faire comprendre combien seraient désastreuses pour le monde politique actuel des poursuites contre Panama.

Car ce carnet de chèques, le ministre l'a gardé et on se demande avec inquiétude, au Palais-Bourbon, s'il va donner les indications qui s'y trouvent. Dans la majorité, on redoute tout le mal que pourrait faire un ministre peu scrupuleux au moment des élections s'il avait entre les mains des armes aussi terribles. Aussi les actions de Constans baissent-elles d'autant qu'on fait la remarque qu'il se sert de ses anciens adversaires les boulangistes pour attaquer les membres du Parlement dont il a se plaindre. Ce sentiment domine en ce moment au Palais-Bourbon.

LA DISSOLUTION

En présence du gâchis actuel dans le gouvernement et de la situation compromise de hauts personnages dans l'affaire de Panama, la France prétend qu'il est fortement question de dissolution. Le Jour s'élève contre cette résolution, et s'écrit : Il n'y faut pas songer.

On retrouve dans les groupes républicains les mêmes discordances.

AU SÉNAT

Un important discours a été prononcé au Luxembourg, sur la situation financière du Crédit Foncier, par M. Blavier, sénateur de Maine-et-Loire.

L'honorable sénateur a précisé tout d'abord les responsabilités du gouvernement. Le Crédit Foncier est, en effet, soumis à la surveillance des ministres de l'intérieur et des finances. Ce dernier a pour devoir de contrôler la gestion statutaire et la comptabilité de cet établissement de prêts.

Or M. Blavier a déclaré que la comptabilité était irrégulièrement tenue ; de plus il serait distribué aux actionnaires des dividendes fictifs, prélevés sur les fonds des obligataires.

Le ministre des finances a répondu, après une suspension de séance, à ces graves accusations qui ont jeté un certain émoi dans le Parlement. Il n'était rien moins que question, en effet, de nommer une Commission d'enquête pour examiner la situation financière du Crédit Foncier.

M. Blavier répond point par point.

Une fois de plus, il établit l'exagération des dividendes et montre l'obligataire sacrifié à l'actionnaire.

L'orateur prouve enfin que le ministre a systématiquement négligé de parler des profits et pertes et des comptes fictifs.

Il termine en proposant cette motion :

« Le Sénat invite le ministre des finances à user de son droit de contrôle de la gestion du Crédit foncier, en vue de sauvegarder les intérêts des obligataires de cette institution et passe à l'ordre du jour. »

Le ministre s'élève naturellement contre cette motion et, par mains levées, l'ordre du jour pur et simple est adopté.

Forcée d'être honnête

M. Auguste Vacquerie, dans le Rappel, prétend que si l'enquête établit l'exactitude des accusations formulées, il n'y aura que de l'honneur pour la République « qui en ordonnant les poursuites et en votant l'enquête, aura prouvé qu'elle est le régime de la justice et de la lumière. »

Le Rappel n'oublie qu'une chose. C'est qu'il a fallu une longue pression de l'opinion publique pour qu'après bien des hésitations, le gouvernement se décidât à introduire une action judiciaire ; c'est en second lieu que l'enquête n'eut jamais été décidée, sans les incidents de la séance de lundi, qui ne permettaient pas de s'y refuser.

La résolution prise par les républicains n'a donc eu rien de spontané. Elle évoque dans l'esprit le souvenir d'un vieux refrain populaire :

On est bien forcé d'être honnête,
 Quand on n'peut pas faire autrement.

INFORMATIONS

LA COCARDE ET M. FLOQUET

La Cocarde continue sa campagne sur le Panama et l'affaire des 700,000 francs.

Elle écrit aujourd'hui :

« M. Floquet a raison : ce n'est pas pour l'élection Jacques, au mois de décembre, qu'il a reçu trois cent mille francs.

» C'est au mois d'avril que M. Arton a déposé cent mille francs sur son bureau.

» C'est dans le même mois qu'un journal du matin et un journal du soir ont reçu chacun cent mille francs du même M. Arton à la prière du même M. Floquet. »

LES CAUSES DE LA MORT DU BARON DE REINACH

Le Figaro a donné les détails suivants sur les causes de la mort de M. de Reinach :

« M. le baron de Reinach avait pris une part très active à divers incidents qui ont précédé les discussions sur le Panama devant les Chambres : il possédait un volumineux dossier sur toute cette affaire, et avait, dit-on, pris la précaution de détruire tous les papiers qui pouvaient non point le compromettre lui-même, sa fortune et sa situation le mettant au-dessus de tout soupçon, mais qui risquaient de compromettre les personnes avec lesquelles il avait traité.

» Or, il s'aperçut tout d'un coup que si les lettres étaient prudemment détruites, le copie-

llettre lui avait été dérobé ; il s'en inquiéta, s'en irrita, s'épouvanta outre mesure des conséquences dans lesquelles de pareilles divulgations produites dans le public entraîneraient ses amis d'autrefois, et c'est au milieu d'un de ces accès de colère qu'il a dû succomber d'un transport au cerveau. »

Aux terrasses des cafés où on commentait vivement l'article de la Libre Parole, on disait tout haut que si le baron Reinach ne s'était pas suicidé, il avait été empoisonné.

Nous ne voulons ajouter aucune créance à ces bruits, évidemment malveillants, dit la feuille de M. Drumont.

Mais nous ne pouvons nous empêcher de constater que le fait de cette mort, survenant au moment précis où des poursuites allaient être ordonnées contre le baron J. Reinach, apparaît à beaucoup de gens comme une coïncidence au moins mystérieuse.

La Libre Parole annonce, d'après une correspondance qu'elle a reçue, que le médecin habituel du baron de Reinach, M. Martouret, n'avait pas été appelé à constater la cause du décès du baron, mais bien le docteur Flasschaen.

Le docteur ne croit pas à une mort naturelle du baron Reinach.

UN ACTE DE JUSTICE

On sait que la municipalité de Saint-Calais avait signifié aux indigents inscrits au Bureau de bienfaisance que les secours seraient supprimés aux familles dont les enfants ne fréquentaient pas l'école laïque.

M. Loubet, ministre de l'intérieur, vient d'envoyer à ce sujet une circulaire confidentielle aux préfets, après avoir prescrit, en ce qui concerne le cas particulier de Saint-Calais, l'annulation de la délibération du Conseil municipal, il recommande aux préfets et aux sous-préfets d'éclairer les maires sur les dangers et les inconvénients d'une pareille attitude. Il ajoute que cette partialité dans la distribution des secours aux nécessiteux étant contraire à l'esprit de la loi, le gouvernement est décidé à annuler toute mesure qui tendrait à transformer les fonds du Bureau de bienfaisance en subvention d'un caractère politique.

Très joli pour la théorie ; mais, dans l'application, cette circulaire ministérielle ne changera rien aux us et coutumes de partialité de certaines municipalités.

C'est avant-hier que la nouvelle de la prise d'Abomey est arrivée à la Préfecture maritime de Toulon. Hier matin, le docteur Sambrie, maire de Toulon, s'est rendu chez M^{me} Dodds pour lui transmettre les félicitations de la municipalité.

M^{me} Dodds venait d'apprendre par les journaux la prise d'Abomey ; elle espère que ce sera la fin des hostilités.

Tous les monuments municipaux, l'hôtel de la marine et quelques maisons particulières sont pavoisés.

TRÔNE EN BOIS DORÉ

Les journaux ont annoncé que le général Dodds avait trouvé à Abomey le trône en or de

Behanzin et que ce trône allait être offert à notre allié le roi Toffa.

Un trône en or, c'était joli pour un roi nègre.

Malheureusement, ce trône n'a jamais existé que dans l'imagination de quelques novel-listes, dit le *Figaro*.

Ce qui a pu créer une confusion, c'est que, il y a quelques années, Behanzin a effectivement manifesté le désir de se procurer un siège de luxe.

Il s'est adressé pour cela à la maison Régis, qui lui a demandé six mille francs. Behanzin, qui sait compter, a trouvé le prix exagéré.

Mis alors en rapport avec une maison allemande de Petit-Popo, le roi de Dahomey s'est contenté, pour une somme bien inférieure, d'un trône en bois doré, qui a été exécuté à Hambourg.

Bref de S. S. Léon XIII

A M^{re} L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS

Sa Sainteté Léon XIII vient d'adresser le bref suivant à M^{re} l'Évêque d'Orléans. Tous les lecteurs seront frappés du sentiment de tristesse profond qui s'en dégage.

Aux témoignages de l'amour paternel du grand Pontife envers notre malheureuse patrie, il n'a été répondu, comme il le constate, que par un redoublement de vexations et des blessures nouvelles infligées chaque jour à l'Église de Dieu.

« Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique.

» Vos lettres en date du 25 octobre ont admirablement répondu à Notre attente et comblé Nos desirs, en Nous montrant tout ce que vous avez fait, dans ces derniers temps, pour que votre clergé conformât sa conduite aux enseignements de Notre Encyclique et de Nos autres Lettres relatives à la condition présente des choses en France. Cet exposé, vous l'aviez pressenti, Nous a été d'une vive consolation ; et Nous avons senti grandir l'espérance qu'une telle docilité serait dignement récompensée, un jour, par l'éternel Pasteur de l'Église, dont Nous tenons la place.

» Mais, sur ce rayon de joie, un nuage de tristesse est venu se répandre (ah ! puisse-t-il se dissiper bientôt !), quand vous Nous avez énuméré les obstacles soulevés, sans le moindre motif, pour empêcher Nos conseils affectueux et Nos constantes sollicitudes d'aboutir au résultat tant désiré : le salut et la prospérité du peuple français. Quelles profondes et croissantes angoisses pour Nous, au spectacle des vexations et des blessures infligées presque chaque jour à l'Église de Dieu ! Comme si c'était trop peu des tribulations qui Nous assiégent ici, il Nous faut partager les douleurs qui, chez vous, affligent trop justement l'épiscopat, le clergé, le peuple dévoué à la religion de ses pères et résolu à tout prix d'y demeurer fidèle. En effet, les témoignages réitérés de Notre amour paternel envers vous, et nos constants efforts pour faire régner dans votre pays la paix, en invitant à la concorde tous les hommes de cœur et de droiture, semblent avoir provoqué une recrudescence de colère, de la part d'une faction acharnée contre l'Église, qui, dans les affaires publiques, n'admet de droit que pour elle seule, et sacrifie à ses haines invétérées les intérêts suprêmes de la société. Plus de bornes dans ses menaces et ses violences ; aucun égard à ce qui est juste et saint ; nulle crainte, chez ces hommes, de conduire aux abîmes leur propre patrie, cette patrie au passé si glorieux, que la providence du Très-Haut avait choisie pour marcher à la tête des peuples, l'étendard de la croix en main, afin de faire fleurir partout la saine doctrine et les arts, dont les bienfaits distinguent le monde civilisé des peuplades barbares.

» Sans nul doute, cet aveugle déchaînement de haine révèle une sorte de démence, dont Nous pleurons. C'est à elle qu'il faut imputer ces vexations de toute sorte dirigées contre la religion catholique et ses ministres, contre le culte public dû à Dieu, contre les bases mêmes de la vie chrétienne (qui pourtant sont

aussi la source et la sauvegarde de la véritable humanité. Et cela, sans qu'une raison sérieuse, sans qu'une apparence de justice ait motivé de tels attentats : soit contre les choses sacrées, celles mêmes que les institutions publiques actuelles sont tenues de protéger ; soit contre des citoyens à qui, pour le moins, on devrait garantir la jouissance des droits communs à tous les autres.

» Néanmoins, au milieu de cette furieuse tempête qui menace de renverser l'œuvre salutaire entreprise par Nous, de concert avec tous ceux en qui l'amour de la religion et de la patrie n'a pas sombré, il faut apporter le plus grand soin à ce que, parmi les Français fidèles, le courage et les forces ne viennent pas à manquer ; de même que, pour ce qui Nous concerne personnellement, Nous Nous seules en devoir de tenir sans cesse en éveil Notre sollicitude pour votre salut, sans que rien, au milieu de conjonctures si graves, puisse empêcher Notre constance de tenir ferme dans les résolutions prises.

» Du reste, plus d'une raison se présente pour relever nos âmes plongées dans la tristesse, et raffermir notre courage à la poursuite du bien commencé. Vous trouvez la première dans le témoignage de votre conscience, quand elle vous montre ce qu'il y a de beau à lutter pour le salut de la religion et de la patrie, précisément alors que les temps deviennent plus difficiles et les circonstances plus critiques. Pendant que vous méditez cette leçon, se présenteront naturellement à votre esprit les paroles par lesquelles le Prince des apôtres consolait les fidèles : « Si, en faisant le bien, vous rencontrez des épreuves à subir, c'est là ce qui vous rendra agréables à Dieu ; » et encore : « C'est une grâce, si, pour demeurer fidèle à la conscience, le serviteur de Dieu sent le poids de la tristesse, en se voyant en butte à d'injustes traitements. » Ces pensées vous deviendront encore plus douces, dès que s'y ajoutera la confiance dans le secours divin, qui jamais ne fait défaut quand on l'implore, et la perspective des fruits promis à votre constance, comme prix de si rudes travaux.

» Ne l'oubliez pas non plus, tous les maux qui vous accablent ont pour origine la haine d'une société ténébreuse, irréconciliable ennemie de la foi catholique, qui n'exprime ni la pensée ni les intentions véritables de votre magnanime nation. Non, jamais celle-ci, livrée à elle-même, n'approuverait cette guerre implacable, qui se plaît dans la poursuite des innocents, renverse les notions les plus élémentaires de la liberté et de la justice, pervertit les mœurs du peuple, appelle sur lui le mépris des nations civilisées et l'isolement de quiconque comprend encore comment l'ordre et le bonheur publics ont pour fondements le culte de la religion et le respect de l'autorité. Ces réflexions confirmeront en Nous la confiance que la tempête ne peut durer longtemps, surtout si Nous Nous rappelons que, selon les divins oracles : « Dieu ne laissera pas le juste ballotté à tout jamais. »

» Nous voulons que ces mêmes espérances vous soutiennent et vous réconfortent, vous et tous les évêques de France ; et Nous vous exhortons à n'épargner aucun labour pour que le clergé, dont vous êtes les chefs, seconde dans ce sens vos efforts. Qu'il ait soin de se tenir sans cesse en rapport avec les fidèles ; qu'il leur enseigne les devoirs du chrétien ; qu'il leur prodigue, pour le corps et pour l'âme, tous les secours dont il dispose ; et qu'il sache leur expliquer les enseignements émanés de Nous, dont voici la substance : « Détonner de la nation française deux affreux malheurs, le renversement de la religion et la décadence des mœurs. »

» L'empressement de tous les chefs des diocèses de France à suivre cette direction ne peut faire pour Nous aucun doute, quand Nous Nous rappelons tous les gages antérieurs de leur bonne volonté à Notre égard ; et Nous sommes convaincu, que pour vous en particulier, vous saurez être des plus empressés à marcher dans cette voie. C'est en Nous reposant dans cette confiance, vénérable frère

que Nous vous accordons très affectueusement, ainsi qu'à votre clergé et aux fidèles confiés à votre vigilance, Notre bénédiction apostolique.

» Donné à Saint-Pierre de Rome, le XXI octobre de l'an MDCCCXCII, de Notre Pontificat le quinzième.

» LÉON XIII, PAPA. »

L'EXPÉDITION DU DAHOMEY

En dépit de certaines assertions erronées, nous pouvons affirmer que, jusqu'à hier midi, le département de la marine et des colonies n'avait reçu aucune dépêche de Porto-Novo relative à des mouvements de troupes. Les dernières nouvelles du corps expéditionnaire remontent à onze jours.

Mais, d'après le *Morning-Post*, il n'y a pas lieu de douter que la victoire des Français au Dahomey ne soit complète.

« Les Dahoméens, dit-il, avec tous leurs défauts ont démontré qu'ils possèdent la vertu sauvage d'un magoïque courage.

» Il vient donc d'être prouvé que le calcul d'après lequel on ne pouvait prendre Abomey qu'avec un corps d'armée de 10,000 hommes était erroné.

» On n'en avait pas moins mal calculé les difficultés de l'entreprise, et on a ainsi rendu plus ardue la tâche du général Dodds.

» L'humanité est désormais redevable à la France de l'abolition des sacrifices humains.

» Le Dahomey n'est pas en lui-même une possession désirable, et le véritable but de la campagne n'est pas apparent.

» Depuis quelque temps, la France a développé sa sphère d'occupation à l'est et au sud du Sénégal. Le roi Tieba est placé sous son influence et le parti colonial français considère le pays de Samory comme appartenant à la France.

» Cette tactique aurait pour effet d'isoler certaines possessions britanniques.

« L'Angleterre doit veiller », conclut la feuille anglaise.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

École d'Application de Cavalerie de Saumur

Les mutations suivantes viennent d'avoir lieu dans le cadre de l'École de cavalerie :

M. Paret, directeur des études, passe au 23^e régiment de dragons.

Il est remplacé par M. de Lagarenne, du 7^e régiment de chasseurs.

M. de Boisanger, capitaine instructeur, passe au 2^e régiment de chasseurs.

M. Caruel, capitaine instructeur, passe au 6^e régiment de chasseurs d'Afrique.

Passent à l'École de cavalerie comme instructeurs d'exercices militaires :

M.M.

Perrot, capitaine au 28^e régiment de dragons.

Grellet, capitaine au 2^e régiment de chasseurs.

De la Méchenie, capitaine au 3^e régiment de cuirassiers.

De Monestrol, capitaine au 24^e régiment de dragons.

Notre compatriote M. Chedeau, chef de bataillon du génie à Versailles, est nommé chef du génie à Valenciennes.

Musique Municipale de Saumur

Le Vendredi 2 Décembre 1892, à 8 heures, Salle du Théâtre

PREMIER CONCERT D'HIVER offert par la Musique Municipale à ses membres honoraires, avec le concours de M^{lle} SAUVAGET, ancienne première dugazon du Grand-Théâtre d'Angers ; de M. LAUNAY, chanteur humoristique des salons de Paris ; de M. GABUS, flûte solo de l'Association Artistique d'Angers, et de plusieurs Amateurs de la ville.

Programme

1^{re} PARTIE

1^o 3^{me} Marche aux Flambeaux (Meyerbeer) : Musique Municipale.

2^o Un Jeune Homme timide, scène comique (Lhuillier) : M. Launay.

3^o Si tu veux, mignonne, romance (Masse-net) : M^{lle} Sauvaget.

4^o Le Trémolo, air varié pour flûte (Demerseman) : M. Gabus.

5^o Duo de Colinette (Weckerlin) : M^{lle} Sauvaget et M. Launay.

6^o Un Timbre de trois sous, chansonnette (Bosut et Verdalle) : M. Launay.

2^e PARTIE

1^o Fantaisie sur Hamlet (A. Thomas) : Musique Municipale.

2^o Fantaisie pour flûte sur Rigoletto (Genin) : M. Gabus.

3^o Iota des Noces de Fernande : M^{lle} Sauvaget.

4^o Nos Amateurs, grande scène (Lhuillier) : M. Launay.

5^o TEL MAITRE, TEL VALET, opérette en un acte, paroles de M. Léon Quentin, musique de M. V. Robillard. — Personnages : Dutoquet, tragique, M. A... ; Jean, domestique, M. F...

Le Chef de Musique, V. MEYER.

Piano de la Maison Pillet

PRIX DES PLACES. — Pour les souscripteurs qui voudront retenir leurs places à l'avance : loges de balcon complètes, 2 fr. ; baignoires et premières loges, 1 fr. Toute place seule, 50 centimes. — Pour les non-souscripteurs : loges de balcon complètes, 6 fr. ; baignoires et premières loges, 5 fr. Les places seules, 4 fr. 50.

Pour la location, s'adresser chez M. COURANT, rue de la Comédie.

La Sainte-Cécile à Montreuil-Bellay

On nous écrit de Montreuil :

« Mardi soir, 22 novembre, la Musique Municipale de Montreuil-Bellay a fêté la Sainte-Cécile.

» A trois heures, la population a été avertie par des coups de canon que nos musiciens se mettaient en marche. Après avoir exécuté de charmants morceaux sous l'habile direction de M. Limonzin, chef de notre musique, devant les maisons des principaux membres honoraires, on s'est réuni à l'hôtel de France, où M^{re} Durand avait préparé un festin des plus succulents.

» Au dessert, M. Lucas, pharmacien et conseiller municipal, président de la Musique Municipale, a porté des toasts à nos vaillants musiciens et à M. le Maire. Ses paroles ont été couvertes d'applaudissements. M. de Grandmaison, maire de Montreuil-Bellay, a remercié en quelques mots les musiciens de la bonne volonté et du zèle qu'ils ont montrés depuis la reconstitution de la Société. Il a porté la santé du président de la Musique, des musiciens, des membres honoraires et des aimables invités qui avaient bien voulu venir des communes voisines pour se joindre à nous.

» Nous avons applaudi les désopilantes chansons de MM. Mitoire, Moulin, Paschère, etc. On ne s'est séparé que fort tard en se donnant rendez-vous pour le lendemain, sur les bords du Thouet, où nos musiciens étaient conviés à manger une friture, à condition qu'ils la prennent. »

ALLONNES. — Samedi dernier, dans la nuit, le feu a détruit la maison de M. Lefait, à Allonnes.

L'incendie est dû à un vice de construction, une poutre traversait la cheminée.

Les dégâts sont évalués à près de 600 fr.

TENTATIVE DE DÉRAILLEMENT

Une tentative de déraillement a eu lieu dimanche dernier, quelques instants avant le passage du rapide de Paris à Bordeaux, entre les gares de Sainte-Maure et de Port-de-Piles.

Deux pierres pesant plus de 40 kil. avaient été posées sur les rails.

Elles ont été aperçues par le machiniste du train montant sur Tours qui a pu les faire enlever à temps.

Une enquête est ouverte.

PRIMES DE PROPRIÉTÉ

A Nantes, chaque année, dans le courant du mois de décembre, des primes de propriété sont distribuées à un certain nombre de ménages pauvres de la commune.

Les personnes qui ont des titres ou des renseignements à donner les font parvenir dans le courant de ce mois, à la mairie ou au secrétaire général.

Voilà, certes, une excellente mesure que nous recommandons à notre municipalité.

DÉVORÉE PAR UN PORC

La femme Garreau, demeurant au lieu dit Pied-Buzin, commune de Vernon (Vienne), vient d'être victime d'un affreux accident.

Tandis qu'elle donnait à manger à ses porcs, l'un d'eux s'est jeté sur elle et lui a dévoré le bras.

Grâce à Dieu, le mari est arrivé pour la secourir.

Les blessures inspirent de vives inquiétudes.

UNE MYSTÉRIEUSE AFFAIRE

Nous avons annoncé, il y a quelques jours, l'arrestation à Bâle de M^{me} Crouan et de sa bonne, poursuivies par le parquet de Lorient, sous l'inculpation de tentative de meurtre sur la personne de son mari.

La justice suisse, considérant qu'il n'y a pas eu commencement d'exécution, a remis aussitôt les prévenues en liberté, refusant l'extradition.

LUMIÈRE ÉLECTRIQUE

Dimanche soir, la petite ville d'Andouillé (Mayenne), située sur la rivière l'Ernée, à seize kilomètres de Laval, fêta l'inauguration de son éclairage électrique. La musique municipale a donné un concert sur la place, et le soir, un banquet, auquel avaient été conviés tous les abonnés du nouvel éclairage et que présidait le préfet de la Mayenne, a terminé la fête. Déjà, dans la Mayenne, la ville de Craon est éclairée à l'électricité.

UN CAISSIER INFIDÈLE

On mande de Limoges :

« On a constaté, à la gare de Montjovis, la disparition de M. Tual, comptable, faisant fonctions de caissier au bureau de la petite vitesse. Tual a emporté avec lui une somme de 35,000 francs.

« Dans une lettre datée de Périgueux et adressée à sa femme, le caissier infidèle annonce qu'il se rend en Espagne, et que, « si Dieu le protège », il pourra restituer la somme empruntée par lui à la Compagnie. »

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 22 novembre. — Emile-Marie-Louis Rolle, rue d'Orléans; — Germaine Tranchant, à l'Hospice.

LE CAPITAINE CRÉMIEU-FOA

Ce n'est pas devant la dépouille mortelle du brave officier, qui porte le nom d'André Crémieu-Foa, qu'il convient de rappeler les motifs qui ont provoqué son départ volontaire pour le Dahomey. On doit le silence à la grande douleur de sa famille; André Crémieu-Foa devait son sang à la patrie, il le lui a donné sans marchander, faisant tout son devoir. Paix à ses cendres!

Ce qu'il est de notre mission de rappeler ici, c'est la carrière si brillante de ce brave soldat.

Très jeune, en 1876, André Crémieu-Foa entra à Saint-Cyr. Rompu à tous les exercices du corps, aimant beaucoup l'équitation, il alla à Saumur, et, en 1878, il débuta comme officier au 5^e dragons. Lieutenant au 17^e régiment, puis capitaine au 8^e régiment de la même arme, partout il se fit aimer de ses chefs et admirer de ses soldats. On se souvient encore des prouesses qu'il exécuta pour montrer son entraînement aux exercices physiques. C'est lui qui, l'année dernière encore, traversait la

Marne à la nage, botté, éperonné, le sabre au côté et le casque sur la tête.

C'est à la suite des polémiques qu'on connaît qu'il partit pour la Tunisie, puis pour le Dahomey.

Blessé dans le combat du 26 octobre, il ne voulait prendre ni repos, ni trêve que la campagne ne fût terminée. Son courage lui a coûté la vie. Il est mort en brave. Il avait d'ailleurs été élevé dans la tradition de l'héroïsme: il était le cousin de Léon Franchette, tué à l'ennemi, et en sa prime jeunesse il avait entendu le récit de la mort admirable de son parent. C'est avec une légitime fierté, d'ailleurs, qu'il causait fréquemment du héros de Champigny... et André Crémieu-Foa doit être heureux d'être mort comme son cousin pour la grande cause de la Patrie.

Théâtre de Saumur

On a revu lundi soir, avec plaisir, les *Surprises du Divorce*, et, bien que l'œuvre de Bisson et Mars ait été interprétée plusieurs fois déjà sur notre scène par la tournée Achard, le public n'en a pas moins bien accueilli les artistes de notre troupe de comédie, M. Yves Guillon en tête. Tous se sont, du reste, fort bien tirés des rôles de cette étourdissante fantaisie. Notre directeur s'est montré un comédien distingué doublé d'un musicien.

La représentation commençait par les *Noce de Jeannette*. Le charmant chef-d'œuvre de Massé a été quelque peu écourté en regard à la longueur du spectacle sans doute. Mais on a cependant été heureux d'entendre, dans de brillantes vocalises, la jolie et fraîche voix de M^{me} Desgoria; celle de M. Dalbressan, qui chantait Jean, fait un certain contraste: l'organe de cet artiste n'a pas toujours la douceur du violoncelle, mais, par sa correction de chanteur et son habileté de comédien, ce léger inconvénient se rachète facilement.

Nous profitons de l'occasion qui nous est donnée en parlant théâtre, pour exprimer, avec tous nos confrères d'Angers, nos regrets en pensant que l'avenir de l'Association artistique va être compromis d'un cœur bien léger. Le vote du Conseil municipal d'Angers est, en effet, un acte fâcheux à tous les points de vue, et, pour réaliser une économie dérisoire, cette assemblée va s'attirer bien des inimitiés. Ceux qui ont voté cette mesure ont fait preuve d'une étroitesse de vue peu commune, dont ils n'ont certes pas prévu les conséquences. Aussi nous espérons que le Conseil municipal reviendra sur sa décision quand il aura compris ce qu'elle a d'odieux et de ridicule. NEMO.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 23 novembre 1892.

La tenue générale de notre marché ne laisse rien à désirer malgré la faiblesse de certains groupes de fonds étrangers. Le 3 0/0 est en progrès à 99.52 et le 4 1/2 reste à 105.17.

La Rente Italienne est en nouvelle avance à 93.80. On a vu bien du discours royal prononcé aujourd'hui à l'ouverture du Parlement. Les Chemins Méridionaux bénéficient à 645 de l'impression qui favorise la reute italienne. L'Extérieure subit à 62 3/4 l'effet d'offres importantes.

La Banque de France ne varie pas, elle cote 3,980 au comptant. Le Crédit Foncier est en reprise marquée sur la veille à 4,097 fr. par suite des explications fournies au Sénat sur l'interpellation Blavier.

La Banque de Paris est très bien tenue à 682. La Société Générale se maintient à 484.25. L'augmentation des comptes d'avances et de reports compense la diminution du portefeuille constatée au bilan du 31 octobre.

Le Crédit Lyonnais est très ferme à 786 fr. On annonce que cette société fonde une agence à Lisbonne.

L'obligation Beyrouth-Damas-Hauran est l'objet d'échanges très suivis à 344.50. Depuis la progression des recettes encaissées par l'administration de l'ancienne Route, qui accusent une augmentation de 341,409 fr. sur la période correspondante du 1^{er} janvier 1891, on est autorisé à penser que la ligne ferrée destinée à remplacer l'ancienne et primitive voie de communication jouira d'un trafic très important et très rémunérateur.

Les Chemins Economiques valent 426 fr.

Ch. HEYMAN et C^e,

10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

TRIBUNAUX

Le jury du Calvados a prononcé la peine capitale contre un jeune homme de vingt ans, Léon Gaillard, reconnu coupable de vol, d'incendie et d'assassinat.

Gaillard avait tué un de ses voisins, un ouvrier de la commune d'Ecots, nommé Perrin, pour lui voler ses économies et, le crime commis, il avait mis le feu à la maison.

Autre condamnation capitale à Alger contre un nommé Alberti, détenu au pénitencier militaire de Douéra, qui comparait devant le conseil de guerre pour avoir lacéré ses effets militaires.

Invité à s'expliquer, l'accusé s'est borné à jeter à la tête du président un pavé qu'il dissimulait dans sa poche.

Séance tenante, le conseil a condamné Alberti à la peine de mort.

Après trois jours de débats, la Cour d'assises du Puy-de-Dôme a condamné à cinq ans de travaux forcés un ancien maire et conseiller général du canton de Jaligny (Allier), le sieur Mivière, qui avait, de complicité avec un ouvrier serrurier, forcé le coffre-fort de la *Société Générale de Vichy*, d'où il avait enlevé une quarantaine de mille francs.

Nous avons rendu compte, ces jours passés, du procès des incendiaires de la *Bénédictine de Fécamp*.

Il a été dit par erreur, pendant les débats, que cet établissement avait déjà brûlé une première fois, il y a quelques années.

Les administrateurs de la distillerie nous demandent de dire que ce détail est inexact. Dont acte. (Figaro.)

La Cour d'assises du Finistère a condamné à sept ans de réclusion un ancien gardien chef du phare de la Pointe-du-Raz, le nommé Calloch, accusé d'assassinat.

Calloch avait, dans la nuit du 12 au 13 août dernier, étranglé sa femme, sortie depuis peu de la maison d'aliénés de Morlaix, sous prétexte qu'elle s'enivrait.

Le Conseil de guerre de Lille vient de condamner à la peine de mort un réserviste du 127^e de ligne, nommé Adolphe Lorthiois, né à la Madeleine-lez-Lille, pour violences et voies de fait sur la personne du lieutenant Dubois.

Sur le refus de Lorthiois de continuer l'exercice, le lieutenant Dubois l'avait menacé du conseil de guerre. Le soldat jeta son fusil et frappa l'officier d'un coup de poing.

Lorthiois avait déjà été condamné douze fois.

Dernières Nouvelles

Paris, 24 novembre, 12 h. 10 soir.

La *Libre Parole* de ce matin accuse plusieurs députés, notamment M. Antonin Proust, qui aurait touché 50,000 fr. du Panama.

M. Proust adresse au président de la Commission d'enquête une lettre demandant d'ouvrir immédiatement une enquête sur cette accusation que le député des Deux-Sèvres qualifie de calomnie infâme.

12 h. 45 soir.

Au conseil de cabinet tenu ce matin, il a été pris une décision en vue d'autoriser M. Burdeau à présenter à la Chambre un projet de loi créant une médaille commémorative de l'expédition du Dahomey, et autorisant également d'accorder la décoration de la Légion d'honneur pour faits de guerre au Dahomey et au Soudan.

Le colonel Lichtenstein, ancien officier de la maison militaire du Président de la République, est mort ce matin.

HAVAS.

LA LIQUEUR DE POMMES

Ou prépare aux Etats-Unis une liqueur alcoolique de pommes, qui, lorsqu'elle est un peu ancienne, se rapproche singulièrement du vin du Rhin.

Elle se prépare de la façon suivante: On choisit des pommes bien saines, on les presse, on recueille le jus et on l'évapore à moitié, avant que le refroidissement soit complet, on délaye dans ce liquide une quantité de levûre de bière suffisante pour y développer une vive fermentation.

Après vingt-quatre heures, on soutire et on introduit le liquide dans des barrils, ou mieux dans des bouteilles très fortes, que l'on bouche soigneusement. Ce cidre cuit, alcoolisé par la fermentation, forme un vin de dessert à la fois doux et capiteux, dont les Américains font grand cas.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

HIVER 1892-1893

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France et les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1^{er} Itinéraire: Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e Itinéraire: Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e Itinéraire: Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Durée de validité: 30 jours. Prix des billets: 1^{re} classe, 163 fr. 50 c.; 2^e classe, 122 fr. 50 c.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet.

Il est délivré, de toute gare des Compagnies d'Orléans et du Midi, des billets aller et retour de 1^{re} et 2^e classe à prix réduits, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS.— Ces billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

BOURSE DE PARIS

Du 23 Novembre 1892

3 0/0	99 425
3 0/0 amortissable	99 30
4 1/2	105 075

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie FERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

PAPIER WLINSI, Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte. Ecritez le nom WLINSI.

L'EAU DE LÉCHELLE hémostatique est ordonnée contre les Crachements de Sang, les Hémorragies utérines et intestinales, les Pertes, la Dysenterie, etc. Paris, 375, rue Saint-Honoré.

ÉPICERIE CENTRALE

Saumur.

P. ANDRIEU

ON TROUVE

A L'ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur

LES FROMAGES CI-DESSOUS

Gruyère Emmenthal Pont-l'Évêque

Comté, Romatour

Camembert double crème Chester

Port-Salut, from. de la Trappe Munster, etc., etc.

Fromage de 1^{re} marque et de qualité extra.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e BENARDEAU, notaire à Moulis-herne.

A VENDRE

A L'AMIABLE

La Propriété du **Château de la Touche**, située près le bourg de la commune de Moulis-herne, à 5 kilomètres de la gare de Linières-Bouton (ligne de l'Etat), comprenant : 1^o Le Château proprement dit, composé de plusieurs pièces nouvellement restaurées, vastes servitudes, jardins et réserves plantées en vignes, bois taillis et futaie, d'une contenance de 40 hectares 35 ares H. A. C. 43 centiares, ci. 40 35 43

2^o Et la FERME DE LA TOUCHE, consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, jardin, terres labourables, prés, vigne, futaie et bois taillis, d'une contenance de 15 hectares 82 ares 47 centiares, ci. 15 82 47

Total des contenances : 26 hectares 47 ares 60 centiares, ci. 26 47 60

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, audit M^e BENARDEAU.

A VENDRE

VOITURE POUR PONEY

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e ROUGET, notaire à Cinq-Mars.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Le DIMANCHE 15 JANVIER 1893, En l'étude dudit M^e Rouget, notaire,

La Belle PROPRIÉTÉ DU HAUT-GRAIS

Située communes de Langeais et Avrillé, d'une contenance de 102 hectares, dont 80 hectares en bois. Chasse magnifique.

Etude de M^e ROUGET, notaire à Cinq-Mars.

Vente Mobilière

Pour cause de départ

Au bourg de Cinq-Mars, hôtel du Chemin de fer,

Les dimanches 11, 18 et 25 décembre 1892.

On vendra : 7 chambres à coucher, matériel d'hôtel et de café, billard.

Leçons de Piano

M^{lle} BAUMANN, professeur de piano de 1^{re} classe, diplômée, demande des élèves.

Rue Saint-Jean, n^o 32, au fond de la cour.

A LOUER PRÉSENTEMENT

Rue des Pâiens, 6,

MAISON

Meublée ou non

Avec Remise, Écurie, Jardin.

S'adresser à M. BUREAU, rue Basse-Saint-Pierre, 14, ou à M^{me} V^e GUILLOU, rue Saint-Jean, 42.

Demande d'Apprentis

Les MAGASINS DE LA GLA-NEUSE demandent : une ap- prentie pour les Modes et un apprenti pour la Mercerie. CON- DITIONS AVANTAGEUSES.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

MAISON

Rue Verte, 4,

Nouvellement restaurée, avec Remise et Écurie.

S'adresser à M. DUPAYS, con- vreur. (796)

A VENDRE

Un Dictionnaire DE LITRE

4 Volumes et un supplément reliés

S'adresser au bureau du journal.

GRANDE ÉPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Ducier et d'Orléans

IMBERT FILS

Fromages extra		Saucissons de Lyon, d'Arles et de Lorrains	
Camembert, double crème,	0,60	Saucisses fumées, 2 pour	0,25
Brie, véritable, 1/2 kil.	1,40	Poitrine fumée, 1/2 kil.	1,40
Gruyère, extra,	0,85	Jambon désossé roulé,	1,50
— Emmenthal,	1,20	Pâtés de foies gras truffés, de Stras-	
Port-Salut, de la Trappe,	1,50	bourg et de Ruffec,	
Roquefort,	1,60	1,75; 2,75; 3,75; 5 et 8 fr.	
Hollande pâte grasse,	1,40	Crème de foies gras pour Sandwichs	
Choucroute de Strasbourg,	2,00	la boîte 1,10 et 2,25	

Pâtés truffés : Alouettes, Bécasses, Grives, Perdreaux, Lièvre, la terrine, 2,75, 3,75 et 5 fr.

Gâteaux Lorrains, 60, 1,20 et 1,80

CONFISERIE - PATISSERIE - GLACES

Vins fins, Liqueurs, Sirops

E. HARDY

Successeur de M. TROUVÉ

SAUMUR - 20, Rue Saint-Jean - SAUMUR

Nous rappelons à notre clientèle que nos Bonbons sont tous fabriqués à la Maison au fur et à mesure des besoins, par conséquent toujours d'une entière fraîcheur et de première qualité.

Nous nous occupons avec beaucoup de soins de la composition des Desserts fins, tels que Fruits glacés et déguisés, Petits-Fours, Entremets, Crèmes, Bavaroises, Glaces, ainsi que tous les Articles pour Soirées.

MARRONS GLACÉS NOUVEAUX

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Hôtel Restaurant des TROIS-ANGRES

A. LIGNAIS

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable, à 2 fr. 25 et 2 fr. 50. — Excellents vins rouges et blancs.

Salles, Salons et Cabinets particuliers.

Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 1 fr. 50 et 2 fr.

Pension depuis 60 fr.

Service individuel ou en groupe et à toute heure

Dîners en ville sur commande. — Banquets et Noces. — Prix modérés.

N.-B. — Tripes à la mode de Caen, le Samedi et le Dimanche.

C^{ie} Coloniale

CHOCOLATS

QUALITÉ SUPÉRIEURE

Entrepôt général : Avenue de l'Opéra, 19, Paris

DANS TOUTES les VILLES, chez les PRINCIPAUX COMMERÇANTS

Les Cacaos en poudre, étant toujours privés du Beurre de Cacao, n'ont absolument aucune valeur nutritive; les Chocolats seuls, constituant un aliment complet, leur doivent être préférés.

CHEMINS DE FER --- 1^{er} Juillet 1892

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte		Expr.	Omn.		Expr.	Expr.	Omn.
	matin	soir		matin	soir			
Paris			7 55	12 50	7 55	8 30	11 25	
Chartres	6		9 34	10 12	9 41	10 12	1 33	
Château-du-Loir	10 13		12 20	1 58	6 37	12 30	1 10	4 53
Noyant-Méon	11 20		1 3	3 8	7 40	1 15	5 56	
Linières-Bouton	11 29			3 17	7 49		6 6	
Vernantes	11 43			3 30	8		6 16	
Blou	11 54			3 41	8 10		6 26	
Vivv	12 2		1 28	3 49	8 17		6 33	
SAUMUR (Orl.)								
(arrivée)	12 15		1 38	4 2	8 29	1 50	2 24	6 44
(départ)	12 20		1 44	4 14	8 34	1 55	2 29	6 53
Nantilly (arrivée)	12 28			4 22	8 41		7	
SAUMUR (Etat)								
(arrivée)	12 39			4 35	8 52		7 12	
(départ)	12 35			4 11	8 32		6 50	
Nantilly (départ)	12 32	8 31					7 2	
Chacé-Varrains	12 38	8 47			4 29	8 49	7 8	
Brézé-Saint-Cyr	12 47	9 1			4 37	8 56	7 16	
Montreuil-Bellay	1 28	9 41	2 15	5 1	9 18	2 25	3 7 40	
Thouars	2 2	10 18	2 44	5 51	10 10	2 52	3 19 8 24	
Niort			4 30	9 1	12 22	4 39	11 40	
Saintes			6 24	11 59		6 22	2 21	
Bordeaux			9 56	4 22		9 3	4 56	

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte		Expr.	Omn.		Semi	Expr.	Expr.
	matin	soir		matin	soir			
Bordeaux			5 40				8 25	12 30 3 40
Saintes			7 12	9 9		11 40	2 7	4 55 7 14
Niort	5 25		9 42	10 51		2 7	2 36	8 23 7 48 9 15
Thouars	8 35	6 5	12 12	12 45	1 35	4 28	5 6	9 13 10 12 11 18
Montreuil-Bellay	9 40	6 56		1 7	2 39	5 4	5 48	9 28 10 34 11 40
Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 17			2 53	5 18	6 3	9 36
Chacé-Varrains	10 11	7 26			3	5 25		9 41
Nantilly (arrivée)	10 16	7 31			3 5	6 14		
SAUMUR (Etat)								
(arrivée)	10 23	7 46	Mixte					
(départ)		7 25	matin					
Nantilly (départ)		7 36	11 5					
SAUMUR (Orl.)								
(arrivée)								
(départ)								
Vivv			7 47	11 23	1 34	3 14	5 39	6 24 11 12 7
Blou			7 57	11 35	1 39	3 18	6 29	11 7 12 16
Vernantes			8 11	11 49		3 30	5 57	6 43
Linières-Bouton			8 20	11 58		3 36	6 6	6 52
Noyant-Méon			8 38	12 11		3 49	6 19	7 6
Château-du-Loir			8 46	12 23		4	6 31	7 18
Chartres			9 1	12 36		4 11	6 45	7 31
Paris			10 22	1 52		5 18	7 58	8 48

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Omn.		Expr.		Omn.		Expr.		Direct	mixte
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir		
Nantes d.			8 25	8 52	12 7	3 5			7 35	11 5
Angers dt.	6 30	10 27	11 55	2 57	4 55	5 10			9 35	1 46 2 26
La Ménittré	7 10	10 49	12 27	3 42	5 20	6			10 1	1 46 2 26
Les Rosiers	7 19	10 56	12 34	3 52		6 13				
St-Clément	7 26		12 40	3 59		6 22				
St-Martin	7 33		12 45	4 7		6 31				
Sau-mur ar.	7 46	11 14	12 55	4 20	5 41	6 48	10 24	2 13	3 5	
— dt.	7 52	11 16	1 1	4 31	5 44	6 58	10 30	2 16	3 13	
Vareannes	8 05	11 26	1 11	4 45		7 16				
Port-Boulet	8 20	11 35	1 21	5 1	6 1	7 34	10 50	2 38	3 47	
Langeais	8 59	11 55	1 50	5 46	6 23	8 30	11 16	3 9	4 32	
Tours arr.	9 42	12 33	2 25	6 35	7 10	9 43	11 44	4 11	5 46	
Paris arr.	4 28	4 48	9 30	2 45	11 59			5 8	10 39	10 39

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

STATIONS	Omn.		Direct		Expr.		Omn.		Expr.		Mixte	Expr.
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir		
Paris (départ)	11 20	12 20	9 25	11 45	11 5	8 25	12 45	11 20				
Tours (départ)	5 43	8 47	1 20	4 51	7 15	11 57	10 40	2 53				
Langeais	6 21	9 30	2 10	5 46	8	12 40	11 35	3 30				
Port-Boulet	6 52	10 7	2 35	6 18	8 37		12 17	3 50				
Vareannes	7 3	10 19		6 29	8 49		12 39					
Sau-mur (arrivée)	7 14	10 32	2 54	6 40	9 2	1 12	12 57	4 5				
— (départ)	7 22	10 42	3	6 49	9 8	1 16	1 30	4 9				
Saint-Martin	7 34			7 1	9 22		1 47					
Saint-Clément	7 40			7 7	9 29		1 56					
Les Rosiers	7 48			7 14	9 37		2 5	4 25				
La Ménittré	7 59	11 13	3 25	7 24	9 47	1 36	2 20	4 32				
Angers (arrivée)	8 41	11 53	3 54	8 6	10 36	1 58	3 21	4 57				
Nantes (arrivée)	11 14		5 52	1 19	3 50	6 13	6 46					

LA FLÈCHE A SAUMUR

STATIONS	Omn.		Omn.		Omn.		STATIONS	Omn.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir		matin	soir	matin	